



**Bureau
fédéral du Plan**
Analyses et prévisions économiques



**Institut
des comptes
nationaux**

Comptes du secteur des biens et services environnementaux

2014-2022

Octobre 2024

Avant-propos

Conformément au règlement européen n° 691/2011, les États membres de l'Union européenne sont tenus de fournir six comptes économiques de l'environnement à Eurostat. Il s'agit des trois comptes qui doivent être transmis depuis 2013, à savoir les comptes des taxes environnementales par activité économique (Environmental Taxes by Economic Activity, ETEA), les comptes des émissions atmosphériques (Air Emissions Accounts, AEA) et les comptes des flux de matières à l'échelle de l'économie (Economy-Wide Material Flow Accounts, EW-MFA), mais aussi des trois comptes qui doivent être fournis à partir de 2017, à savoir les comptes du secteur des biens et services environnementaux (Environmental Goods and Services Sector, EGSS), les comptes des dépenses de protection de l'environnement (Environmental Protection Expenditure Accounts, EPEA) et les comptes des flux physiques d'énergie (Physical Energy Flow Accounts, PEFA).

L'Institut des comptes nationaux (ICN) présente, dans cette publication, les comptes du secteur des biens et services environnementaux pour la période 2014-2022.

Les comptes économiques de l'environnement sont des comptes satellites des comptes nationaux. La loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses, Titre VIII (dispositions relatives à l'Institut des comptes nationaux) confie l'élaboration des comptes satellites des comptes nationaux au Bureau fédéral du Plan (BFP).

La méthodologie développée par le BFP a été avalisée par le comité scientifique sur les comptes nationaux.

La présidente du conseil d'administration de l'Institut des comptes nationaux,

Séverine Waterbley

Bruxelles, octobre 2024

Table des matières

Commentaire.....	1
Le secteur belge des biens et services environnementaux en chiffres	1
Importance du secteur environnemental sur le plan de la production, des exportations, de la valeur brute ajoutée et de l'emploi	4
Adaptations méthodologiques	6
Activités non marchandes et activités auxiliaires	6
Activités marchandes : adaptation du périmètre	7
Activités marchandes : Adaptation de la méthode de calcul	7

Liste des graphiques

Graphique 1	Évolution du secteur des biens et des services environnementaux	1
Graphique 2	Parts des types d'activités dans la production (gauche) et l'emploi (droite)	2
Graphique 3	Ventilation du secteur des biens et services environnementaux par branche.....	3
Graphique 4	Ventilation du secteur des biens et services environnementaux par domaine environnemental	4
Graphique 5	Part du secteur des biens et des services environnementaux dans l'économie belge	5

Commentaire

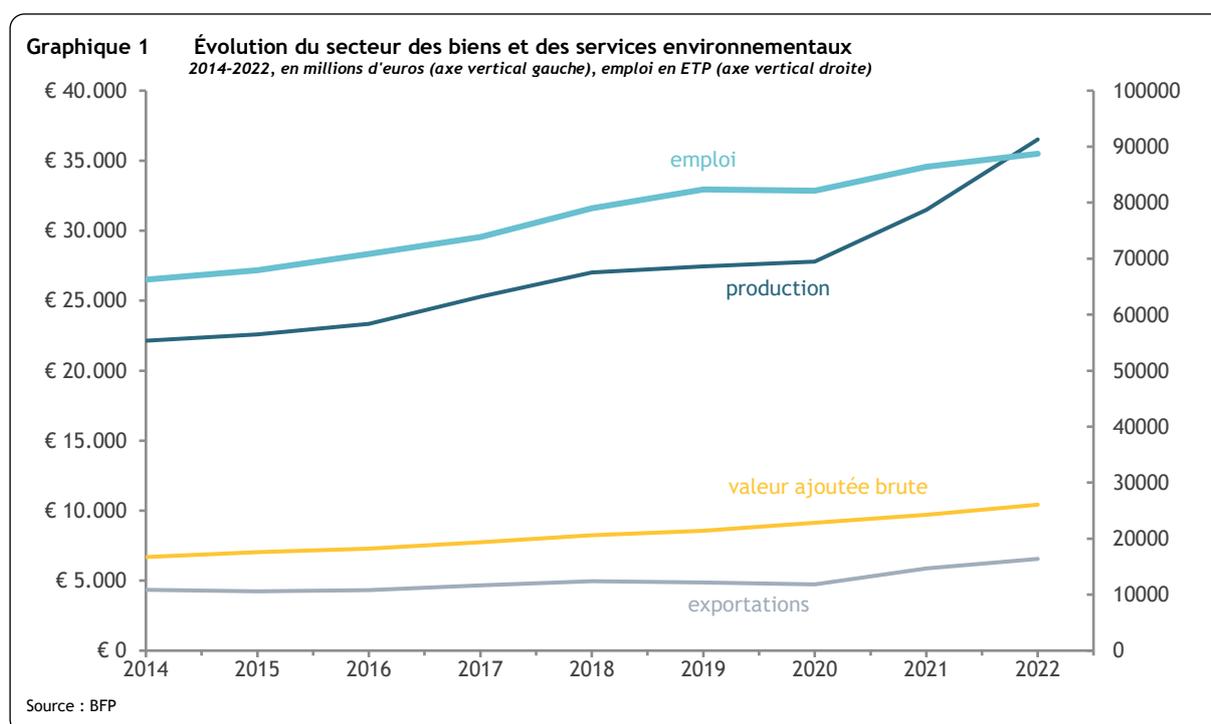
Dans un premier temps, les résultats sont brièvement commentés. Ensuite, les adaptations méthodologiques sont expliquées dans la deuxième partie du rapport. En raison de leur taille, les tableaux contenant les résultats n'ont pas été repris dans la présente publication. Ils sont disponibles sur le site internet www.plan.be.

Le secteur belge des biens et services environnementaux en chiffres

Les différentes activités du secteur belge des biens et services environnementaux sont décrites, avant d'aborder l'importance du secteur de l'environnement sur le plan de la production, des exportations, de la valeur ajoutée brute et de l'emploi. Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en prix courants.

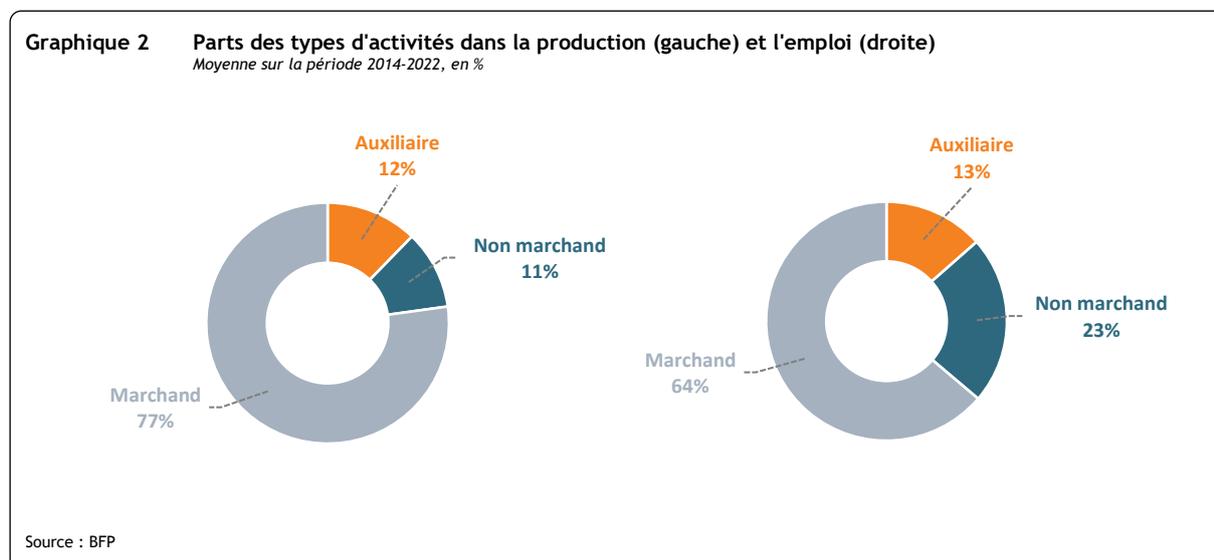
Activités du secteur des biens et services environnementaux

Le graphique 1 montre que la production de biens et services environnementaux est passée de 22,1 milliards d'euros en 2014 à 36,5 milliards d'euros en 2022, progressant ainsi de 65%. Le ralentissement de la croissance en 2019 et en 2020 suite à la crise sanitaire a été largement démenti au cours des deux années suivantes. La valeur ajoutée brute a crû de près de 56% entre 2014 et 2022, passant de 6,7 à 10,4 milliards d'euros. Sur la même période, les exportations ont augmenté de 4,3 à 6,6 milliards d'euros.



Entre 2014 et 2022, l'emploi est passé de 66 000 à 89 000 équivalents temps plein (ETP), ce qui représente une hausse de 34%.

Trois types d'activités environnementales sont distinguées : les activités marchandes, les activités non marchandes et les activités auxiliaires. Le graphique 2 illustre clairement que les activités marchandes constituent la majeure partie des activités du secteur. Elles représentent 77% de la production totale de biens et services environnementaux et 64% de l'emploi. Les activités non marchandes occupent une part de 23% dans l'emploi, pour seulement 11% de la production. Les parts résiduelles, 12% de la production et 13% de l'emploi, se rapportent dès lors aux activités auxiliaires.

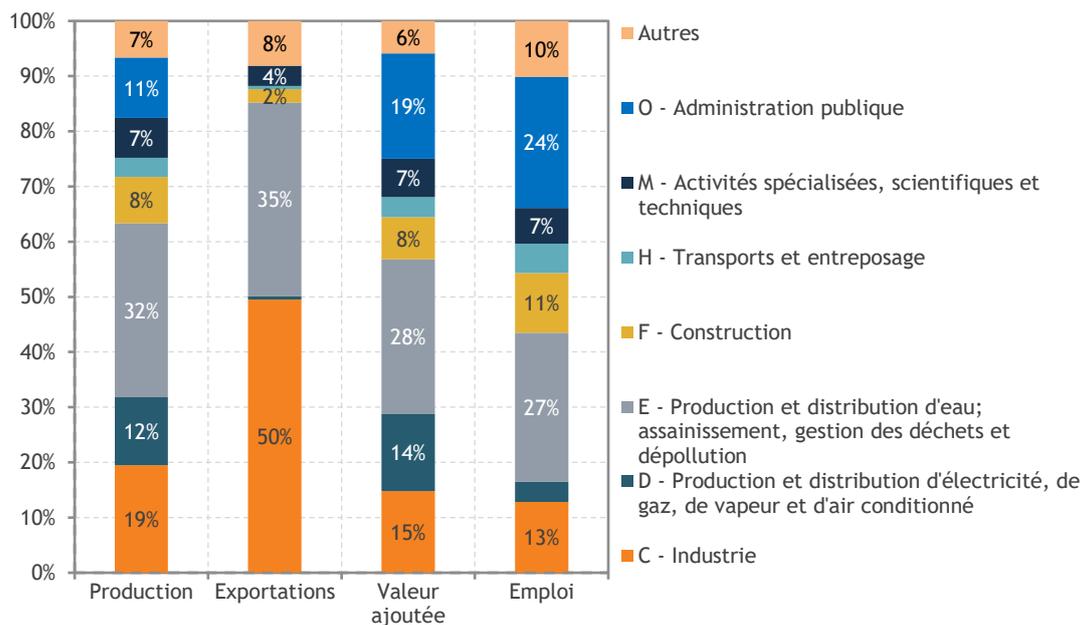


Le graphique 3 ventile le secteur des biens et services environnementaux par section de la NACE pour un certain nombre de variables économiques clés (production, exportations, valeur ajoutée et emploi). Les parts en pour cent expriment les moyennes observées sur la période 2014-2022. Les branches de la production et distribution d'eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets, et de la dépollution (NACE E) génèrent la part la plus élevée de la *production* (32%) et de la *valeur ajoutée* (28%). L'industrie manufacturière (NACE C) est la deuxième branche la plus importante sur le plan de la production, grâce à sa part de 19%. Pour ce qui est de la valeur ajoutée brute, l'industrie manufacturière n'arrive qu'en troisième position, avec une part de 15%, derrière les administrations publiques (NACE O) qui représentent 19% de la valeur ajoutée brute créée par le secteur des biens et services environnementaux.

On retrouve le même trio de tête pour *l'emploi*. La branche de la production et distribution d'eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets, et de la dépollution (NACE E) génère 27% de l'emploi dans le secteur des biens et services environnementaux, et est suivie par les administrations publiques (NACE O) qui occupent une part de 24%, et par l'industrie manufacturière (NACE C) et sa part de 13%.

Les *exportations* sont principalement effectuées par l'industrie manufacturière, laquelle assure la moitié des exportations de biens et services environnementaux. Quant aux branches de la production et distribution d'eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets, et de la dépollution, elles en réalisent un peu plus d'un tiers (35%).

Graphique 3 Ventilation du secteur des biens et services environnementaux par branche
Moyenne sur 2014-2022, en %



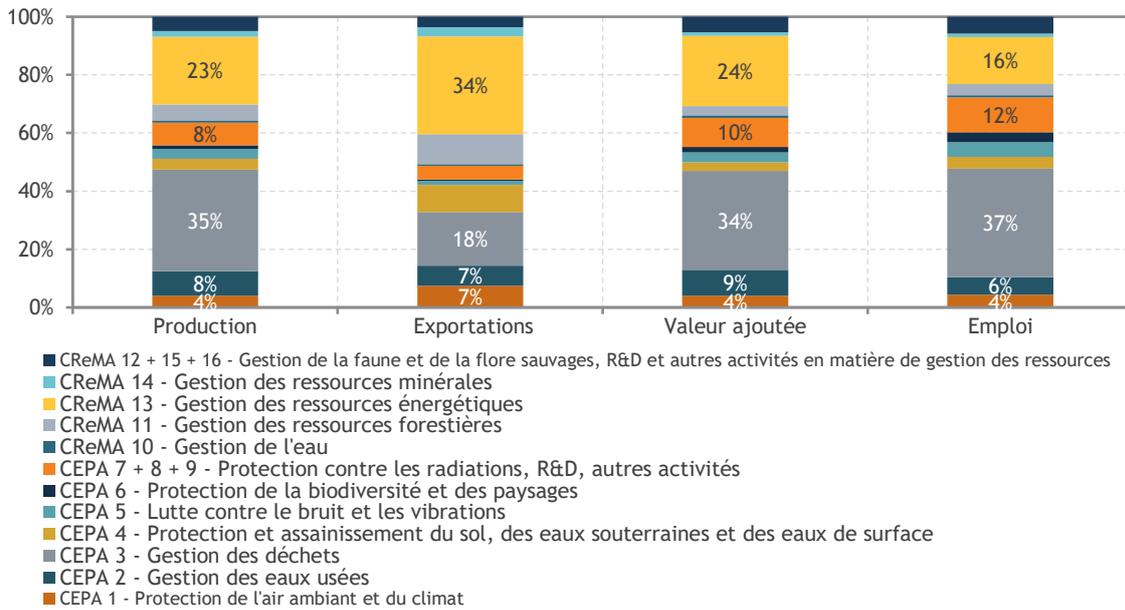
Source : BFP

Le graphique 4 présente la ventilation du secteur des biens et services environnementaux par domaine environnemental. En Belgique, la gestion des déchets (CEPA¹ 3) est le premier domaine environnemental, il représente 35% de la *production*, 34% de la *valeur ajoutée brute* générées par le secteur des biens et services environnementaux, ainsi que 37% de *l'emploi*. Pour ce qui concerne les *exportations*, la gestion des déchets occupe la deuxième place, loin derrière, avec une part de 18% seulement. La gestion des ressources énergétiques (CReMA² 13) arrive, chez nous, en tête du classement des exportations, avec un part de 34%. Ce domaine environnemental est aussi le deuxième plus important, après la gestion des déchets, au niveau de la production (23%), de la valeur ajoutée brute (24%) et de *l'emploi* (16%). À elles deux, la gestion des déchets et la gestion des ressources énergétiques pèsent donc pour plus de la moitié dans le secteur des biens et services environnementaux en Belgique. Le seul autre domaine environnemental à avoir une part supérieure à 10% dans l'une des quatre variables économiques est le domaine environnemental composite de la protection contre les rayonnements, la recherche et le développement ainsi la catégorie « autres » (CEPA 7 + 8 + 9). Sa part dans *l'emploi* est de 12%. L'importance de ce domaine environnemental agrégé s'explique principalement de la catégorie « autres », qui se compose pour l'essentiel de l'administration liée à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources en général.

¹ CEPA = Classification of Environmental Protection Activities

² CReMA = Classification of Resource Management Activities

Graphique 4 Ventilation du secteur des biens et services environnementaux par domaine environnemental
Moyenne sur la période 2014-2022, en %



Source : BFP

Importance du secteur environnemental sur le plan de la production, des exportations, de la valeur brute ajoutée et de l'emploi

Il ressort du tableau 1 qu'en Belgique, le secteur des biens et services environnementaux a crû plus rapidement sur la période 2014-2022 que l'économie belge dans son ensemble. L'écart au niveau de la production est de 19 points de pourcentage et de 18 points de pourcentage pour la valeur ajoutée. En revanche, au niveau des exportations, le secteur a fait sensiblement moins bien que l'économie belge.

Tableau 1 Croissance du secteur des biens et services environnementaux en comparaison avec l'économie belge (2014-2022)

	Secteur des biens et services environnementaux	Économie belge
Production ³	65%	46%
Exportations ⁴	51%	80%
Valeur ajoutée brute ⁵	56%	38%
Emploi	34%	13%

Source : BFP pour le secteur des biens et services environnementaux et pour l'emploi en ETP de l'économie belge ; NBB.Stat pour P1, P6 et B1g

L'emploi a progressé de 34 points de pourcentage dans le secteur des biens et services environnementaux, soit sensiblement plus rapidement que dans l'ensemble de l'économie belge.

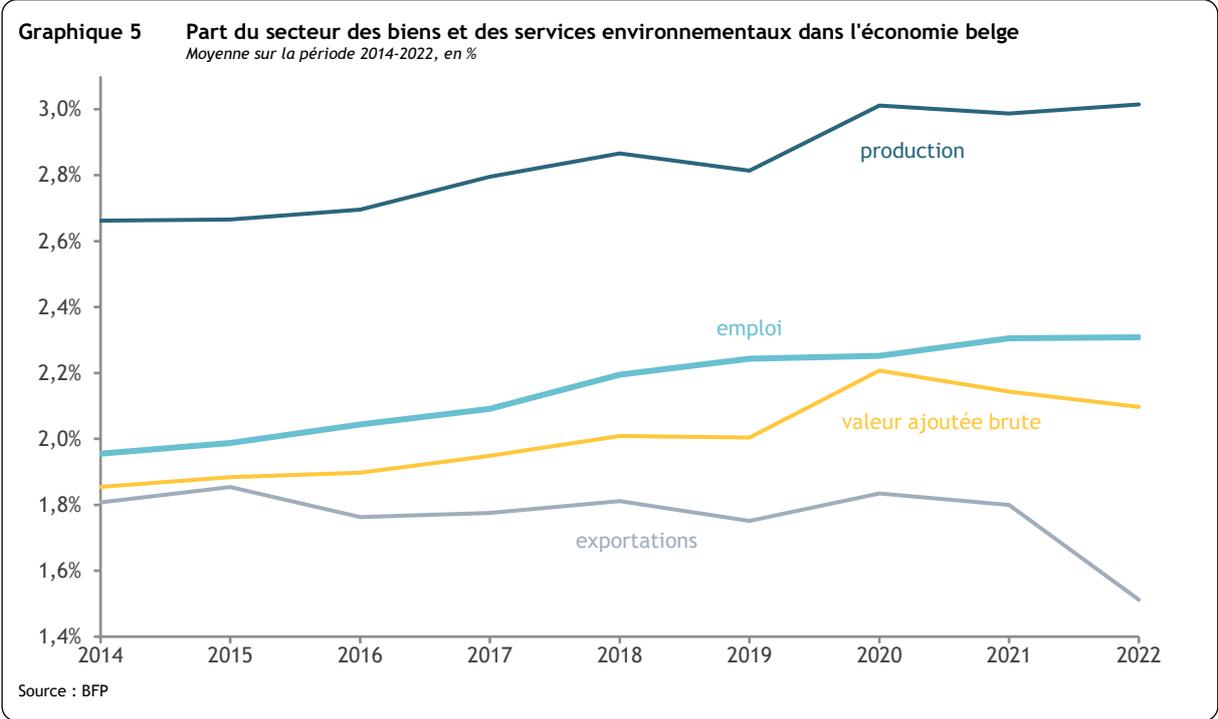
La croissance plus rapide du secteur des biens et services environnementaux implique, comme le montre le graphique 5, que sa part dans la production totale de la Belgique a progressé de 2,7% à 3% en 2020 pour ensuite se stabiliser. Sa part dans la valeur ajoutée a augmenté de 1,9% à 2,2% en 2020 pour

³ Production de l'économie belge = P1 en prix de base selon les comptes nationaux

⁴ Exportations de l'économie belge = P6 en concept national selon les comptes nationaux

⁵ Valeur ajoutée brute de l'économie belge = B1g en prix de base selon les comptes nationaux

repasser ensuite à 2,1%. Sa part dans l'emploi est passée d'un peu moins de 2% à 2,3%. Enfin, sa part dans les exportations a oscillé autour de 1,8% entre 2014 et 2021 pour retomber à 1,5% en 2022.



Adaptations méthodologiques

Par rapport aux comptes de 2023, le périmètre a été légèrement adapté. De plus, la base de données des entreprises, utilisée pour calculer l'activité marchande par branche, a été mise à jour comme chaque année. Pour les produits de l'agriculture biologique et l'électricité renouvelable, les calculs réalisés à partir de la base de données des entreprises ont été ajustés sur la base de données physiques relatives à ces produits. De plus, les données relatives aux activités non marchandes et auxiliaires ont été revues. Ces deux adaptations méthodologiques visent l'utilisation de sources de données plus détaillées.

Activités non marchandes et activités auxiliaires

Les données sur les activités non marchandes et les activités auxiliaires sont disponibles dans les comptes des dépenses de protection de l'environnement (EPEA). Or, ces derniers n'ont pas encore été établis pour l'année 2022⁶. En l'absence de ces données, ce sont les chiffres de l'année 2021 qui ont été utilisés pour 2022. Il se peut dès lors que les variables économiques pour 2022 soient sous-estimées dans une certaine mesure. Pour ce qui est de l'année 2021, les données ont été mises à jour sur la base des EPEA de 2023.

En outre, les données sur les activités auxiliaires sont également davantage agrégées au niveau des branches dans les comptes des dépenses de protection de l'environnement que dans le compte des biens et services environnementaux. C'est pourquoi les activités de la branche 'Autres' de l'EPEA n'ont pas pu être allouées dans l'EGSS jusqu'à l'année dernière. Par ailleurs, seuls les domaines CEPA étaient rapportés dans l'EPEA jusqu'en 2022. Depuis 2023, un certain nombre de domaines CReMA sont rapportés sur base volontaire. Dans l'EGSS, des données doivent être fournies pour l'ensemble des domaines CReMA. Pour remédier à ces deux incongruités entre l'EPEA et l'EGSS, de nouveaux calculs ont été effectués sur la base des données détaillées mais qui ont été utilisées sous une forme plus agrégée pour calculer l'EPEA. Par conséquent, des données relatives aux activités auxiliaires sont désormais disponibles pour tous les domaines environnementaux et toutes les branches d'activité.

De même, pour les activités non marchandes, qui ne sont calculées que pour la NACE O (administration publique), des calculs ont été effectués pour la première fois pour les domaines de la classification CReMA, en plus de ceux effectués pour les domaines CEPA. Les chiffres pour la fonction COFOG⁷ 05 (la fonction environnementale des administrations publiques), qui étaient auparavant répartis uniquement entre les domaines CEPA, sont désormais répartis à la fois entre les domaines CEPA et CReMA. En effet, il ressort de l'analyse des budgets des administrations publiques que la fonction COFOG 05 comprend également de nombreuses dépenses liées à la gestion des ressources naturelles (les domaines CReMA), outre des dépenses liées à la protection de l'environnement (domaines CEPA).

⁶ Le règlement délégué (UE) 2022/125 de la Commission du 19 novembre 2021 a avancé la date de livraison de l'EGSS de fin décembre à fin octobre, tandis que l'EPEA doit toujours être livré pour la fin décembre.

⁷ COFOG = Classification des fonctions des administrations publiques.

Activités marchandes : adaptation du périmètre

Pour élaborer le compte de la production de biens et services environnementaux, il convient dans un premier temps d'identifier les producteurs belges de ces biens et services ainsi que leurs activités. Tous les producteurs forment ensemble le périmètre de l'EGSS. Dans le rapport EGSS de 2017⁸, la manière de procéder pour établir l'EGSS 2017 a été expliquée de manière détaillée. Vu que des organisations disparaissent et que d'autres sont créées chaque année, il est nécessaire de redéfinir chaque année le périmètre de l'EGSS. Mais en adaptant le périmètre, il se peut également que des producteurs non spécialisés soient transférés dans la catégorie des producteurs spécialisés ou inversement.

L'ajustement du périmètre 2024 a consisté, d'une part, à supprimer les organisations qui ne sont plus actives et, d'autre part, à ajouter celles qui n'étaient pas encore présentes dans le périmètre 2023 et qui appartiennent à des branches environnementales à part entière. Il s'agit d'organisations appartenant aux branches NACE 37-39 et NACE-BEL 43.291 et 91.042.

Activités marchandes : Adaptation de la méthode de calcul

Dès que la population EGSS est définie, des données économiques doivent être collectées pour les différentes entreprises qui font partie du secteur des biens et services environnementaux. Des données sont collectées sur la production, les exportations, la valeur ajoutée brute et l'emploi en lien avec la production de biens et services environnementaux. Les données sur les activités marchandes sont tirées des données de production des fournisseurs individuels, spécialisés et non spécialisés, de biens et services environnementaux. En l'absence de données, des estimations de ces variables (hormis les exportations) sont réalisées pour la production des biens et services environnementaux sur la base d'hypothèses. La méthode a été expliquée dans le détail dans le rapport sur le secteur des biens et services environnementaux de 2017.

Une version actualisée de la base de données des entreprises, compilée pour servir de référence pour les travaux réalisés par le Bureau fédéral du Plan dans le cadre des comptes nationaux, a été utilisée pour calculer les comptes EGSS 2024. La mise à jour de cette base de données a entraîné une légère révision des résultats pour l'ensemble de la période.

Pour l'agriculture biologique, qui relève du domaine CEPA 4 dans l'EGSS, une nouvelle méthode de calcul a été appliquée au secteur agricole (NACE A). Dans un premier temps, on détermine la part de la production végétale dans la production totale du secteur agricole à partir de statistiques de production. Cette part a été appliquée à la production (P1) du secteur agricole (NACE A) dans les comptes nationaux. La production végétale a ensuite été convertie en valeur pour la production biologique sur la base de la part de la superficie biologique dans la superficie totale des terres agricoles cultivées. Dans l'EGSS, cette valeur est attribuée à la production marchande de la NACE A pour le domaine CEPA 4. La répartition de cette production marchande entre services et biens, ainsi que la valeur ajoutée brute, l'emploi et les exportations correspondants, ont ensuite été calculés à partir des microdonnées sur la

⁸ Le rapport EGSS de 2017 peut être consulté sur : <https://www.plan.be/publications/publication-1742-fr-comptes+du+secteur+des+biens+et+services+environnementaux+2014+2015>.

population EGSS, en tenant compte du rapport entre la production calculée sur la base de ces données et la production calculée sur la base de la nouvelle méthodologie.

Une adaptation méthodologique similaire a été effectuée pour la NACE 35/NACE D (production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné) pour la production d'électricité renouvelable, qui relève du domaine CReMA 13A dans l'EGSS. La part de la production d'électricité renouvelable dans la production totale d'électricité par les principaux producteurs du secteur de l'électricité a été calculée à partir des données fournies par le SPF Économie à l'Agence internationale de l'énergie. Cette part a ensuite été appliquée à la production (P1) du secteur électrique (NACE 35A) dans les comptes nationaux. La valeur obtenue a été attribuée, dans l'EGSS, à la production marchande de la NACE D pour le domaine CReMA 13A. La répartition de cette production marchande entre services et biens, ainsi que la valeur ajoutée brute, l'emploi et les exportations afférents, ont ensuite été calculés à partir des microdonnées sur la population EGSS, en tenant compte du rapport entre la production calculée à partir de ces données et la production calculée sur la base de la nouvelle méthodologie.

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

Rue Belliard 14-18, 1040 Bruxelles

+32-2-5077311

www.plan.be

contact@plan.be

Personne de contact pour cette publication : Guy Vandille, gv@plan.be

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable : Baudouin Regout